

## LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX (art L 423-23 du CESEDA)

### Pièces à fournir dans tous les cas

---

- **Justificatif d'état civil** : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 ans si né.e à l'étranger (pas nécessaire qu'il soit légalisé) et moins d'un an si né.e en France et jugement supplétif de naissance de moins de 3 ans (pas nécessaire qu'il soit légalisé)
  - **Justificatif de la nationalité** : passeport, carte d'identité, passeport provisoire, autres documents d'identité avec photo (attestation consulaire, carte consulaire...)
  - **Justificatif de domicile datant de moins de six mois** :
    - Si le demandeur est propriétaire ou locataire : facture de moins de 6 mois (EDM, SMAE, téléphone, internet...), bail de location de moins de 6 mois, quittance de loyer...
    - Si le demandeur est hébergé : attestation d'hébergement datée et signée + pièce d'identité de l'hébergeant + facture (EDM, SMAE, téléphone, internet...) de moins de 6 mois
  - **Trois photographies d'identité de face, tête nue, et récentes**
  - **Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France** si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie
- 

### Preuves d'ancienneté du demandeur en France

- **Tout document justifiant de la présence du demandeur à Mayotte depuis plusieurs années** : certificats scolaires, diplômes, justificatifs de suivi de formation, factures nominatives, copie du carnet de santé, courriers officiels, avis d'imposition, attestations de témoignage...
  - **Tout document justifiant de l'insertion sociale ou professionnelle du demandeur** : diplômes, stages, carte d'associations, attestation de bénévolat, loisirs et sports, promesse d'embauche, contrat de travail participation à la vie locale...
- 

### Preuves des liens personnels et familiaux en France

- **Justificatifs de vos liens personnels et familiaux en France** : acte de mariage, acte de naissance des enfants, PACS, actes de naissance des parents, actes de naissance des frères et sœurs et copie de leurs certificats de scolarité, jugement d'adoption ou de tutelle...
  - **Justificatifs du séjour régulier en France des membres de famille** : copie de la carte de séjour, de la carte d'identité française, récépissé de renouvellement...
  - **Justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de famille** : attestations de témoignages des proches, attestation de prise en charge financière par un proche, attestation d'hébergement par un proche....
- 

### Preuves des conditions d'existence en France

- **Justificatifs de vos ressources** : promesse d'embauche, contrats de travail et fiches de paies du demandeur ou des proches, attestation de prise en charge financière, notification de bourses...

### Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine

- **(si c'est le cas)** : Acte de décès des membres de famille, perte de l'autorité parentale...
- 

### **Conseils : Attestations de témoignage**

- Attestations de témoignages des membres de la famille présents à Mayotte, des voisins, des professeurs, des membres d'associations dont le demandeur fait partie et qui attestent de l'ancienneté et de l'insertion du demandeur, des relations suivies et stables avec les proches..
- L'attestation doit être rédigée à la main par le témoin lui-même. Le récit doit être précis, circonstancié et détailler de manière concrète les faits. Le nombre de pages du témoignage n'est pas limité.
- Pièces à fournir avec l'attestation de témoignage : copie d'une pièce d'identité portant la signature du témoin (ou de la carte de séjour pour les étrangers)

**+ Dossier à déposer à la préfecture lors du rendez-vous à avoir en double (original/photocopies)**

**Conseils : scanner ou faire des photocopies du dossier avant de le déposer à la préfecture**